

RECOMMANDATION DE SÉCURITÉ DU 9 OCTOBRE 2007

Le 9 août 2007, le DHC-6 immatriculé F-OIQI s'est écrasé en mer après son décollage de l'île de Moorea en Polynésie française. Cet accident de transport public a fait vingt morts. Conformément au Code français de l'aviation civile, le Bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile mène l'enquête sur cet accident, avec la participation du Bureau de la sécurité des transports du Canada, au titre de l'Etat constructeur de l'avion.

Lors des examens effectués en laboratoire dans le cadre de l'enquête, il a été constaté que les deux câbles de la commande de profondeur, en acier inoxydable, présentaient des zones fortement usées par frottement au passage des guide-câbles situés à partir de la station 426. Ces usures, s'accompagnant de ruptures de fils, avaient réduit au-delà de 50% la section travaillante du câble sur certaines zones.

Il a également été constaté que ces zones d'usure étaient difficiles à identifier sans un examen approfondi. Ainsi, elles ne sont pas apparues au cours de l'examen visuel initial. Par ailleurs, les câbles avaient été inspectés au moins deux fois depuis le 17 novembre 2006, au cours de visites de maintenance programmées.

En conséquence, le BEA recommande à Transports Canada et à l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne :

- **de demander aux exploitants de contrôler au plus vite les câbles en acier inoxydable équipant la commande de profondeur des DHC-6 Twin Otter, en insistant sur les zones de frottement au contact des guide-câbles ;**
- **de déterminer l'opportunité d'une extension de ces contrôles aux câbles en acier-carbone également susceptibles d'équiper cette commande de profondeur.**